



CONSEIL MUNICIPAL
Vendredi 4 Décembre 2020 à 19h00
- COMPTE RENDU -

Le quatre décembre deux mille vingt, à dix-neuf heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni exceptionnellement à la salle des fêtes de Notre-Dame-de-Briançon, compte tenu des mesures sanitaires liées à l'épidémie de la COVID19, sous la présidence de M. Jean-François ROCHAIX, Maire,

Etaient présents : M. ROCHAIX Jean-François, Mme GROS Claudine, M. COLLOMB Daniel, Mme GUYONNET Nathalie, M. CAUMONT Joël, Mme RUFFIER POUPELLOZ Mireille, Mme DECORTE Manon, M. GUILLARD Paul, Mme MORARD Ghislaine, M. DUNAND François, M. GSELL Bernard, Mme BRUNOD Aurore, M. VERJUS Philippe, M. COLLIARD Dominique, M. AMATI Daniel, M. BILLAT Robert, Mme CASALTA PRAT Stéphanie, Mme DUCOGNON Christelle, Mme JAY Anne-Sophie, M. JUGAND David, M. LABROSSE Gilles, M. MANDOLFO Damien, M. MINJOZ Charly, Mme MONEY Sylvie, Mme PES Caroline, Mme SAUTEL Sybille.

Absents excusés : Mme GUILLOT HEDOUX Fabienne

Absents : néant

Pouvoirs : Mme GUILLOT HEDOUX Fabienne à M. COLLOMB Daniel

Secrétaire de séance : Mme BRUNOD Aurore

Nombre de conseillers :

en exercice : 27

présents : 26

votants : 27

Date de convocation : 26 novembre 2020

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 16 octobre 2020

Le procès-verbal de la réunion du 16 octobre 2020 est approuvé à l'unanimité.

AFFAIRES FINANCIERES

DEL-2020-08-001 : Décision modificative n° 3 – Budget principal Commune 2020

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, décide à l'unanimité d'effectuer sur le budget principal 2020 les modifications suivantes :

FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Article	Intitulé	Montant	Article	Intitulé	Montant
042-6761	Différences sur réalisations (positives)	32 819,07 €	042-7761	Différences sur réalisations (négatives)	20 182,27 €
042-675	Valeurs comptables des immobilisations cédées	42 599,70 €	042-777	Quote-part des subventions d'investissement transférée au compte de résultat	395,00 €
011-60611	Eau et assainissement	-24 000,00 €	74-744	FCTVA sur fonctionnement	10 000,00 €
011-60612	Energie - Electricité	43 000,00 €	74-74741	Participations communes membres GFP	2 341,50 €
			74-74833	Etat - Compensation au titre de la CET (CVAE et CFE)	3 000,00 €
			75-7588	Autres produits divers de gestion courante	1 500,00 €
			77-775	Produits des cessions dimmobilisations	55 000,00 €
			77-7788	Produits exceptionnels divers	2 000,00 €
TOTAL DEPENSES		94 418,77 €	TOTAL RECETTES		94 418,77 €

INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Article	Intitulé	Montant	Article	Intitulé	Montant
OP 121/2151	AMENAGEMENTS DIVERS PC réseaux voirie	8 050,00 €	040-192	Plus ou moins valeur sur cessions	32 819,07 €
OP 121/21316	AMENAGEMENTS DIVERS PC cimetière	-7 500,00 €	040-2111	Terrains nus	3 366,64 €
OP 121/21534	AMENAGEMENTS DIVERS PC	-2 350,00 €	040-2112	Terrains de voirie	44,46 €
OP 121/2188	AMENAGEMENTS DIVERS PC	1 800,00 €	040-2115	Terrains bâtis	5 701,66 €
OP 180/202	SERVICES GENERAUX plu	400,00 €	040-2138	Autres constructions	15 543,34 €
OP 180/21311	SERVICES GENERAUX Hôtel de ville	650,00 €	040-21571	Matériel roulant	17 943,60 €
OP 180/21571	SERVICES GENERAUX matériel roulant	-11 570,00 €	041-10251	Dons et legs	630 000,00 €
OP 180/2184	SERVICES GENERAUX mobilier	650,00 €	041-2031	Frais d'études	42 759,27 €
OP 180/2188	SERVICES GENERAUX Autres immo	9 870,00 €	041-2132	Immeubles de rapport	0,04 €
OP 197/2151	AMENAGEMENTS DIVERS BONNEVAL (sécurisation électricité)	21 000,00 €	041-2151	Réseaux de voirie	401,80 €
OP 197/2152	AMENAGEMENTS DIVERS BONNEVAL (sécurisation électricité)	-20 000,00 €	041-21534	Réseaux d'électrification	372,40 €
OP 197/21534	AMENAGEMENTS DIVERS BONNEVAL (sécurisation électricité)	-1 000,00 €			
OP 367/2051	AMENAGEMENT DIVERS DOUCY-STATION logiciel	5 988,00 €			
OP 367/2152	AMENAGEMENTS DIVERS DOUCY-STATION installation voirie	-25 000,00 €			
OP 367/2188	AMENAGEMENTS DIVERS DOUCY-STATION autres immo	30 100,00 €			
OP 574/2031	AMENAGEMENTS DIVERS NAVES études	1 650,00 €			
OP 574/2135	AMENAGEMENTS DIVERS NAVES installation générale	4 410,00 €			
OP 574/2151	AMENAGEMENTS DIVERS NAVES réseaux voirie	-6 060,00 €			
OP 644/2151	AMENAGEMENTS DIVERS FEISSONS SUR ISERE (Réseaux de voirie : enrobés route des hameaux)	1 600,00 €			
OP 645/21318	SALLE DES FETES FEISSONS SUR ISERE autres bat publics	-100,00 €			
OP 645/2158	SALLE DES FETES FEISSONS SUR ISERE autres installations	-1 500,00 €			
OP 747/2031	AMENAGEMENTS DIVERS PUSSY étude	4 450,00 €			
OP 747/2135	AMENAGEMENTS DIVERS PUSSY installation générale	-12 550,00 €			
OP 747/2151	AMENAGEMENTS DIVERS PUSSY enrobés	8 100,00 €			
OP 854/21318	AMENAGEMENT DIVERS DOUCY autres bat public	-4 988,00 €			
OP 854/2151	AMENAGEMENT DIVERS DOUCY réseau de voirie	-6 800,00 €			
OP 854/2152	AMENAGEMENT DIVERS DOUCY installations voirie	700,00 €			
OP 939/2031	ATELIER MUNICIPAL (extension atelier municipal) étude	10 000,00 €			
OP 939/21318	ATELIER MUNICIPAL (extension atelier municipal)	-10 000,00 €			
2031	Frais d'études	33 101,00 €			
040-192	Plus ou moins valeur sur cessions	20 182,27 €			
040-10259	Reprise sur dons et legs en capital	395,00 €			
041-2115	Terrains bâtis	630 000,00 €			
041-2151	Réseaux de voirie	4 792,20 €			
041-21318	Autres bâtiments publics	31 801,14 €			
041-2132	Immeubles de rapport	6 165,93 €			
041-2031	Frais d'études	774,24 €			
TOTAL DEPENSES		727 211,78 €	TOTAL RECETTES		748 952,28 €

DEL-2020-08-002 : Approbation du procès-verbal de mise à disposition de biens dans le cadre du transfert de la compétence énergie électrique de la commune de La Léchère au Syndicat des Energies Electriques de Tarentaise (SEET) et transfert des résultats

Monsieur le Maire rappelle que suite à la dissolution de la régie électrique de Petit-Cœur au 31/12/2019 et après son intégration dans la comptabilité du budget principal de la commune, il convient, d'une part, de verser au SEET la somme correspondant au solde de trésorerie de la régie électrique de Petit-Cœur et, d'autre part, d'approuver le procès-verbal de mise à disposition de biens. Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, à l'unanimité :

- APPROUVE le versement de la somme de 429 788,30 € dont les crédits ont été inscrits en décision modificative n° 2 ;
- APPROUVE la mise à disposition de biens consignée dans le procès-verbal ;
- AUTORISE le Maire à signer le procès-verbal.

DEL-2020-08-003 : Reprise du produit de cession des parcelles AC260 et AC262 reçues au titre d'un don et legs

Monsieur le Maire rappelle l'acquisition, en 2004, des parcelles AC260 et AC262 par don de la société EDF pour une valeur de 1 204,00€, cédées en 2020 avec un produit de cession de 395,00 €, et propose de reprendre le produit de cession en section de fonctionnement. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DÉCIDE de reprendre le produit de cession en section de fonctionnement en passant les écritures suivantes :

Titre	c/777-042	395,00 €
Mandat	c/10259-040	395,00 €

- DIT que les crédits budgétaires ont été inscrits en décision modificative n° 3.

DEL-2020-08-004 : Tarifs communaux à compter de l'année 2021

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, décide, à l'unanimité, de fixer les différents tarifs de la commune de La Léchère pour l'année 2021, comme suit :

PRODUITS FORESTIERS

MENUS PRODUITS FORESTIERS (TVA 10 %)

Chablis impropre au service	9,00 € HT soit 9,90 € TTC / m3
Bois de chauffage	10,00 € HT soit 11,00 € TTC / m3
Perches résineuses	2,40 € HT soit 2,64 € TTC / m3

REQUETE A PARTICULIER (TVA 20,00 %)

Requête à particulier limitée à 12 m³ par demande 25,00 € HT soit 30,00 € TTC / m3
*Réserve l'objet de ces cessions à l'usage du concessionnaire après accord du Maire délégué.
Le bois de construction sera contrôlé simultanément par le Maire-Délégué et le service forestier.*

AFFOUAGE (TVA 10 %)

Bois d'affouage	forfait 3,00 HT soit 3,30 € TTC <i>(forfait n'excluant pas la journée habituelle d'entretien des chemins forestiers)</i>
Bonneval/Doucy : redevance d'affouage	35,00 € par an et par bénéficiaire

DROIT D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Jardins communaux Notre Dame de Briançon
Droit de stationnement des taxiteurs autorisés
Occupation domaine public
Droit de voirie commerçants ambulants
Droit de place pour les cirques

15,00 € par an
180,00 € par an
30,00 € le mètre linéaire par an
2,10 € le mètre linéaire par jour
40,00 € par jour de représentation

CONCESSIONS CIMETIERES

	LA LECHERE	BONNEVAL	FEISSONS SUR ISERE
CONCESSION TRENTENAIRE			
2 m ² (1 emplacement)	100,00 €	100,00 €	100,00 €
4 m ² (2 emplacements)	200,00 €	200,00 €	
6 m ² (3 emplacements)	236,00 € <i>uniquement pour le renouvellement des concessions déjà existantes</i>		
Columbarium	200,00 €	200,00 €	660,00 €
Caveau		100,00 € par emplacement	
Fossoyage d'une tombe de 2 m ²	381,00 €	280,00 €	
Ouverture d'un caveau		130,00 €	
CONCESSION CINQUANTENAIRE - Caveau			270,00 €

LOCATION DE SALLES

Résident	Usagers privés		LA LECHERE SALLE DES FETES - SALLE POLYVALENTES	150,00 € (+ 50 € par jour supplémentaire)	SALLE DES MERMIETS SALLE EVASION	90,00 €	DOUCY SALLE POLYVALENTE ANCIENNE ECOLE DU VILLARET	90,00 €	FEISSONS SUR ISERE SALLE DES FETES	140,00 € + 50,00 € de chauffage en cas de besoin	FEISSONS SUR ISERE SALLE POLYVALENTE	60,00 €	BONNEVAL SALLE DES FETES	90,00 €	BONNEVAL SALLE PAROISSIALE	60,00 €	
	Usagers mineurs			75,00 €				Gratuit									
	Associations			Gratuit					Gratuit								
Non-résidents	Usagers privés			350,00 € (+ 50 € par jour supplémentaire)		185,00 €				480,00 € + 70,00 € de chauffage en cas de besoin		130,00 €	180,00 €	120,00 €			
		Par jour		350,00 € (+ 50 € par jour supplémentaire)													
	Associations	Par semaine		1 100,00 €													
		A l'année : 1 utilisation hebdomadaire		175,00 €													
		2 à 3 utilisations hebdomadaires		350,00 €													
		Par jour					260,00 €										
Sociétés / Syndicats	A but lucratif	Pour activités sportives et culturelles /an		300,00 €													
		2 jours		400,00 €													
		3 jours		450,00 €													
Réunions / Congrès	But non lucratif	Jour supplémentaire		450,00 €													
		Par jour		85,00 €							90,00 € +50,00€ de chauffage en cas de besoin		60,00 €				

LOCATION CHALETS

	HAUT GENTIL		NEZ DE L'OURS		CAVE DU VILLARD
	Semaine (Prix par personne)	Nuitée (Prix par personne)	Semaine (Prix par personne)	Nuitée (Prix par personne)	
	du samedi 15 heures au samedi suivant à 10 heures	de 15 heures au lendemain à 10 heures	du samedi 15 heures au samedi suivant à 10 heures	de 15 heures au lendemain à 10 heures	
Adulte	60,00 €	12,00 €	20,00 €	5,00 €	Gratuit
Enfant jusqu'à 5 ans	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	
Enfant de 6 à 12 ans	40,00 €	7,00 €	10,00 €	3,00 €	
Montant minimal facturé	200,00 € quel que soit le nombre de personne	35,00 € quel que soit le nombre de personne	30,00 € quel que soit le nombre de personne	15,00 € quel que soit le nombre de personne	
Taxe de séjour	Suivant la délibération de la Communauté de communes des Vallées d'Aigueblanche				
	Location de groupe sans nuitée = 4,00 € par personne				

DEL-2020-08-005 : Tarifs saison 2020/2021 secours sur le domaine nordique de Nâves

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE les tarifs de secours relatifs à la pratique de toutes activités sportives ou de loisirs sur le domaine nordique de Nâves pour la saison 2020-2021 comme suit :

1^{ère} catégorie : Front de neige, petits soins, accompagnement 50,00 €

2^{ème} catégorie : Zone rapprochée 200,00 €

3^{ème} catégorie : Zone éloignée 330,00 €

4^{ème} catégorie : Itinéraires et hors-pistes 650,00 €

5^{ème} catégorie : facturation horaire

- coût par heure pisteur-secouriste 41,00 €

- coût par heure chenillette de damage 166,00 €

- coût par heure scooter 60,00 €

Intervention hélicoptérée : selon la convention Mairie-SAF, en sus.

Intervention des sapeurs-pompiers pour l'acheminement des blessés au centre hospitalier de Moutiers : en sus

DEL-2020-08-006 : Tarifs saison 2020/2021 secours sur le domaine skiable de Valmorel

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE les tarifs de secours relatifs à la pratique de toutes activités sportives ou de loisirs sur le domaine skiable de Valmorel pour la saison 2020-2021 comme suit :

1^{ère} catégorie : 60,00 € TTC

(front de neige, petits soins, accompagnement)

2^{ème} catégorie : 222,00 € + 180,00 € frais d'ambulance privée = 402,00 € TTC

(zone rapprochée : pistes au-dessous de 1600 mètres)

3^{ème} catégorie : 390,00 € + 180,00 € frais d'ambulance privée = 570,00 € TTC

(zone éloignée : pistes au-dessus de 1600 mètres, pistes de Montolivet et de Charmettes)

4^{ème} catégorie : 776,00 € + 180,00 € frais d'ambulance privée = 956,00 € TTC

(hors-pistes)

5^{ème} catégorie :

Frais de secours hors-piste situés dans des secteurs éloignés, accessibles ou non gravitairement par remontée mécanique, caravanes de secours, recherches de nuit, etc. donnant lieu à facturation sur la base des coûts horaires suivants :

– Coût / heure pisteur secouriste **46 € TTC**

– Coût / heure chenillette de damage (avec chauffeur) **176 € TTC**

– Coût / heure scooter (avec chauffeur) **72 € TTC**

Transport sanitaire vers le centre hospitalier le plus proche 215 € TTC

- PRÉCISE que ces tarifs n'incluent pas les prestations hélicoptère ;
- PRÉCISE que le taux de TVA appliqué à ce jour est de 10 %.

DEL-2020-08-007 : Convention relative aux prestations de transport sanitaire primaire sur la station de Valmorel – Hiver 2020/2021

Monsieur le Maire explique que les opérations de transports sanitaires terrestres primaires, en continuité des secours aux pratiquants des activités de sports et de loisirs sur le domaine skiable de Valmorel, sont assurées par la commune des Avanchers Valmorel, via un prestataire privé.

Afin de bénéficier de cette prestation, la commune de La Léchère conclue une convention avec la commune des Avanchers Valmorel pour la saison 2020/2021.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE la convention fixant le tarif du transport de bas de piste vers le cabinet médical de Valmorel à 180.00 euros TTC, pour la saison 2020/2021 ;
- AUTORISE le maire à signer ladite convention.

DEL-2020-08-008 : Convention avec le SAF pour les secours hélicoptérés et tarif pour l'année 2020-2021

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la convention proposée par le SAF relative aux secours hélicoptérés en Savoie pour l'année 2020/2021, du 1^{er} décembre 2020 au 30 novembre 2021.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ÉTABLIT le tarif pour l'année 2020/2021 à 56.90 € TTC par minute ;
- AUTORISE le maire à signer ladite convention.

DEL-2020-08-009 : Frais d'occupation du local situé au terrain de sports de Feissons-sur-Isère par l'Association Communale de Chasse Agréée

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune met à disposition de l'ACCA une partie du local situé au terrain de sports de Feissons-sur-Isère.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité fixe la participation à 173,00 € pour l'année 2020.

DEL-2020-08-010 : Motion du conseil municipal de La Léchère pour la défense et l'avenir du site industriel de FERROPEM de Château Feuillet et sur les autres sites alpins

Monsieur le Maire et le Conseil Municipal souhaitent faire part de leur vive inquiétude vis-à-vis de la menace de plus en plus forte d'un plan de restructuration massif de l'entreprise Ferropem, sur le site de Château-Feuillet à la Léchère, celui de Montricher Albanne et celui des Clavaux à Livet-et-Gavet en Isère. L'entreprise Ferropem possède par ailleurs 4 autres sites en France.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- EXIGE de l'entreprise Ferropem une pleine transparence sur les chiffres réels de l'activité de ses sites ainsi que de ses fondamentaux et une coopération avec l'Etat, les collectivités territoriales et les représentants des salariés, pour retenir la solution la plus durable pour le tissu économique local et la préservation de l'emploi ;
- APPELLE le groupe Ferroglobe à sa responsabilité économique et sociale qui doit primer sur les considérations financières de court terme et à envisager sérieusement la cession de ses sites industriels Français rentables car performants ;
- SOLLICITE une mobilisation immédiate du gouvernement pour :
 - Accompagner à court terme l'entreprise pour la préservation de l'emploi et du capital industriel français ;
 - Etablir des droits de douane permettant sérieusement de lutter contre le dumping chinois ;
 - Permettre rapidement de conclure des contrats de fourniture d'énergie compétitifs et durables pour les industries hyper électro-intensives ;
- RAPPELLE qu'en tout état de cause, les acteurs de ce dossier industriel ont une responsabilité et une dette vis-à-vis de la vallée en matière environnementale, sociale et territoriale que la Collectivité entend bien faire valoir intégralement.

DEL-2020-08-011 : Adoption du nouveau règlement intérieur du conseil municipal

Monsieur le Maire présente le projet de règlement intérieur du conseil municipal à l'assemblée. Il précise que l'article L.2121.8 du CGCT prévoit l'obligation pour les conseils municipaux des communes de 1 000 habitants et plus de se doter d'un règlement intérieur et qu'il doit être adopté dans les six mois qui suivent son installation.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE le nouveau règlement intérieur du conseil municipal tel que présenté ;
- PREND NOTE que ce document peut être modifié dans les mêmes conditions.

DEL-2020-08-012 : Instauration d'un Comité de pilotage annuel pour la structure Maison des Services Au Public (MSAP)

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la démarche actuelle de la commune consistant à rendre la Maison des Services Au Public (MSAP) éligible au label « France Services ».

Parmi les différents critères de validation de ce label, dans le cadre du pilotage de la structure, il est prévu d'instaurer un Comité de pilotage annuel permettant notamment de suivre l'évolution de la structure tant en termes de qualité des services proposés qu'en termes de fréquentation des usagers.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DÉCIDE l'instauration d'un Comité de pilotage annuel pour la structure Maison des Services Au Public (MSAP) ;
- APPROUVE la composition de ce Comité de pilotage conformément à la proposition du Maire :
 - - Jean-François ROCHAIX, Maire
 - - Aurore BRUNOD, Maire déléguée de Notre-Dame de Briançon

- - Joël CAUMONT, Adjoint au Maire, Vice-Président de la commission des affaires sociales
- - David RENARD, Directeur général des services
- - Karine BUFI, Animatrice de la Maison des Services

DEL-2020-08-013 : Composition de la commission « Communication, tourisme et thermalisme »

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ACCEPTE de modifier la composition de la commission susmentionnée comme suit :

Vice-présidente : Nathalie GUYONNET

Membres : Anne-Sophie JAY, Gilles LABROSSE, Charly MINJOZ, Ghislaine MORARD, Manon DECORTE.

DEL-2020-08-014 : Modification du tableau des emplois – rectification de la délibération n°2020-06-15 du 10/09/2020

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- MODIFIE la délibération n°2020-06-015 du 10/09/20 ;
- CRÉE « un emploi permanent d'adjoint technique à temps non complet (6h30 par semaine), relevant de la catégorie C. Cet emploi pourra être pourvu par un agent contractuel conformément à l'article 3-3-4° de la loi n°84-53 afin de maintenir le service cantine à Bonneval. La rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire C1 du cadre d'emplois, en fonction du profil de l'agent ».

DEL-2020-08-015 : Modification du tableau des emplois

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ADOPTE les propositions du Maire et modifie le tableau des emplois :

Filière	Catégorie	Emplois créés	Effectifs	Quotité du temps de travail (en centième)
Médico sociale	C	Agent spécialisé principal de 2 ^{ème} classe des écoles maternelles	1	35.00
Animation	C	Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe	1	35.00

- DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

DEL-2020-08-016 : Création d'un poste lié à un accroissement temporaire d'activité

Monsieur le Maire explique l'intérêt de renforcer le service technique afin de procéder à la nomination et à la numérotation des voies sur le territoire communal non pourvu d'adresses normalisées, à savoir sur les communes déléguées de Doucy Tarentaise, Nâves, Pussy et Celliers.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DÉCIDE de créer un emploi non permanent de technicien à temps non complet (17h30/35h) à compter du 1^{er} janvier 2021 ;
- CHARGE le maire de déterminer le niveau de rémunération en fonction du profil de l'agent, par référence à la grille indiciaire du grade de technicien ;
- DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

DEL-2020-08-017 : Versement d'une gratification exceptionnelle à une stagiaire

Monsieur le maire informe qu'une stagiaire a été accueillie à l'école de Doucy durant trois semaines au mois de novembre. Compte tenu de la qualité du travail réalisé et de son implication au sein de l'école, il propose de lui verser une gratification exceptionnelle d'un montant de 200.00 €.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DÉCIDE de verser une gratification exceptionnelle d'un montant de 200.00 € telle que proposé par le maire ;
- DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

DEL-2020-08-018 : Recours aux emplois de vacataires chargés de la mise en œuvre du PIDA sur la RD 213 (accès à Celliers)

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DÉCIDE le recours à quatre emplois de vacataires pour assurer la mise en œuvre du PIDA sur la RD213, à compter du 1^{er} décembre 2020 ;
- FIXE la vacation forfaitaire à 519.00 euros bruts par mois ;
- CHARGE le maire de mettre en place cette décision et de signer tout document afférent.

DEL-2020-08-019 : Prolongation d'adhésion au contrat d'assurance groupe pour la couverture des risques souscrits par le CDG73 avec le groupement Sofaxis / CNP Assurances, jusqu'au 31 décembre 2021

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE de prolonger son adhésion au contrat groupe de couverture des risques statutaires mis en place par le Centre de gestion de la Savoie avec le groupement SOFAXIS / CNP, pour la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021,
- APPROUVE l'avenant n°2 à la convention d'adhésion et d'assistance administrative à la mise en œuvre du contrat d'assurance groupe pour la couverture des risques statutaires avec le Centre de gestion de la Savoie, prévoyant la prolongation de la convention initiale pour une année supplémentaire et la reconduction des modalités de calcul de la contribution financière annuelle pour l'année 2021,
- AUTORISE le Maire à signer l'avenant précité avec le Centre de gestion de la Savoie et tous actes nécessaires à cet effet,
- DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2021.

DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DE LA DELEGATION D'ATTRIBUTIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE (ART. L 2122-22 DU CGCT)

Type de document	Date	Objet
Décision du Maire n°2020-052	14/10/2020	Convention d'honoraires avec la SELARL CDMF-AVOCATS AFFAIRES PUBLIQUES
Décision du Maire n°2020-053	20/10/2020	Convention de mise à disposition d'un étage au-dessus de la mairie de Petit Cœur

Décision du Maire n°2020-054	03/11/2020	Résiliation contrat d'occupation appartement place de la mairie, Feissons sur Isère
Décision du Maire n°2020-055	04/11/2020	Convention de mise à disposition à titre précaire et révocable du hangar de Molençon - Nâves
Décision du Maire n°2020-056	10/11/2020	Contrat d'occupation à titre précaire et révocable d'un duplex sis à « la Maison de Nâves » à Grand Nâves
Décision du Maire n°2020-057	20/11/2020	Convention d'occupation temporaire du domaine public Grand Nâves
Arrêté du Maire n°2020-151	25/09/2020	Cessation d'activité du mandataire suppléant – Encaissement de diverses prestations à la maison de service de Notre Dame de Briançon
Arrêté du Maire n°2020-152	25/09/2020	Nomination du régisseur, du mandataire suppléant pour l'encaissement de diverses prestations à la maison de service de Notre Dame de Briançon
Arrêté du Maire n°2020-153	25/09/2020	Clôture de la régie de recettes pour l'encaissement des droits de stationnement des camping-cars au village 92 à La Léchère

En application de l'article L.5211-39 du code général des collectivités territoriales, le maire communique au conseil municipal le rapport d'activités 2019 de la CCVA.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h18.

Affiché à La Léchère le : **09 DEC. 2020**

**Le Maire,
Jean-François ROCHAIX**

